# Climate Investment Funds Fonds d'investissement climatiques

24 novembre 2020

Compte rendu des coprésidents Réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF 17 et 19 novembre 2020

Coprésidents

M. Conor Ritchie (Royaume-Uni)
M. Shamshur Rahman Khan (Bangladesh)

### POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR. OUVERTURE DE LA SEANCE

1. La réunion est ouverte par Mme Mafalda Duarte, Chef des Fonds d'investissement climatiques (CIF), et par les coprésidents de la réunion conjointe des Comité du CTF et du SCF, M. Conor Ritchie (Royaume-Uni), représentant les pays contributeurs, et M. Shamshur Rahman Khan (Bangladesh), représentant les pays bénéficiaires.

#### POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Les participants adoptent *l'ordre du jour provisoire* qui fait l'objet du document conjoint CTF-SCF/TFC.23/1/ Rev.1.

#### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR. INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES DES CIF

- 3. Mme Mafalda Duarte fait le point des activités menées par l'Unité administrative des CIF et les BMD et des décisions prises depuis la dernière réunion tenue en juin 2019.
- 4. Les participants se félicitent des activités réalisées au cours des douze derniers mois, et notamment de celles mises en œuvre dans le cadre de la riposte des CIF à la pandémie de COVID-19.

Les participants à la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF :

- a. reconnaissent les profondes répercussions de la crise de la Covid-19 et la nécessité de mobiliser d'urgence les ressources des BMD pour promouvoir une reprise robuste de l'économie mondiale et une croissance solide, durable, équilibrée et solidaire ;
- b. se félicitent de la riposte des CIF à la crise, y compris le mécanisme d'assistance technique pour une reprise économique verte et résiliente, mis en œuvre par la Facilité spéciale d'assistance technique des CIF (TAF) déjà mise sur pied dans le cadre du budget administratif du SCF;
- c. apprécient l'intérêt déjà manifesté par les pays pour cette initiative ;
- d. encouragent les pays contributeurs intéressés et qui en ont les moyens à appuyer cette initiative.

#### POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR. MODALITES DE GESTION DE LA RESERVE DE PROJETS ET POLITIQUE D'ANNULATION DES CIF

- 5. Les participants à la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF rappellent que le Comité du Fonds d'affectation spéciale du SCF a demandé en avril 2020 que l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les BMD, prépare un projet de mise à jour des modalités de gestion de la réserve de projets et de la politique d'annulation, et quelle se penche en particulier sur la possibilité de formuler à ce propos une politique générale unique pour les CIF; ils se félicitent par ailleurs de l'analyse décrite dans le document conjoint CTF-SCF/TFC.23/4 intitulé CIF Pipeline Management and Cancellation Policy.
- 6. Ayant examiné le document conjoint CTF-SCF/TFC.23/4 intitulé CIF Pipeline Management and Cancellation Policy, les participants notent que ce document devrait remplacer le document précédemment approuvé exposant les modalités de gestion de la réserve de projets et la politique d'annulation applicables à chacun des programmes des CIF, et approuvent ce document qui s'appliquera désormais à l'ensemble des projets des CIF.
- 7. Les participants demandent à l'Unité administrative des CIF de préparer, en collaboration avec les BMD, un document recensant les observations formulées par les membres du Comité du Fonds d'affectation spéciale afin d'améliorer davantage la politique proposée et de proposer une mise à jour du

rôle que l'Unité administrative des CIF est appelée à jouer auprès des comités conjoints, aux fins de présentation aux comités d'ici juin 2021.

8. Les participants notent que les descriptions des programmes dédiés au secteur privé, y compris les programmes régionaux, ne sont pas assez détaillées pour permettre aux Comités du CTF et du SCF d'évaluer en connaissance de cause les propositions soumises à leur approbation. Ils demandent à l'Unité administrative des CIF de préparer, en collaboration avec les BMD, un modèle d'énoncé de programme qui tiendra compte des observations des membres.

## POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR. CONDITIONS ET MODALITES FINANCIERES DES FONDS D'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

- 9. Les participants rappellent leur décision d'avril 2020 concernant les nouveaux domaines proposés d'intervention des CIF et demandent à l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les BMD, de franchir les étapes, de procéder aux approbations et de prendre les mesures requises pour l'application de ces domaines d'intervention dans le cadre des programmes du SCF, y compris la préparation ou la modification des documents juridiques et opérationnels. Dans le cadre des préparatifs en vue de l'application des nouveaux domaines d'intervention, l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les BMD, présente une politique concernant les conditions et modalités financières des Fonds d'investissement climatiques.
- 10. Les participants notent que les conditions de prêts des CIF n'ont pas été révisées depuis la création du CTF et du SCF, et ils se félicitent du projet de mise à jour proposé dans le document CTF-SCF/TFC.23/5 intitulé *Climate Investment Funds Financial Terms and Conditions*, qui définit une politique tarifaire commune à l'ensemble des programmes des CIF.
- 11. Les participants demandent à l'Unité administrative des CIF de tenir compte des observations formulées par les membres des comités lorsqu'elle s'emploiera à préparer la prochaine mise à jour des conditions et modalités financières des Fonds d'investissement climatiques.
- 12. Ayant examiné le document CTF-SCF/TFC.23/5 intitulé *Climate Investment Funds Financial Terms and Conditions,* les participants l'approuvent et notent que les modalités et conditions financières qui y sont énoncées s'appliqueront à toutes les nouvelles opérations du CTF et du SCF approuvées par le comité pertinent à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Les participants notent par ailleurs que le document remplace la section 6.1 (modalités de financement conditions de financement) du document conjoint CTF-SCF/TFC.22/4 intitulé *Operational Modalities for the Climate Investment Funds' New Strategic Programs,* en ce qui a trait aux conditions de financement proposées pour les nouveaux programmes stratégiques des CIF relevant du SCF.
- 13. Reconnaissant que ce document ne propose pas une analyse des types de produits financiers supplémentaires qui pourraient être déployés par les BMD dans le cadre des futurs programmes afin d'optimiser l'impact des ressources des CIF, les participants invitent l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les BMD et l'Administrateur, à entreprendre une analyse des produits financiers nouveaux et/ou potentiellement innovants qui pourraient être déployés dans le cadre de futures opérations des CIF après qu'ils auront été soumis au Comité des Fonds fiduciaires pour examen.

## POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR D'UNE TRANSITION ENERGETIQUE ACCELEREE FONDEE SUR L'ELIMINATION PROGRESSIVE DU CHARBON 12

- 14. Ayant examiné le document conjoint CTF-SCF/TFC.23/6 intitulé *Accelerating Coal Transition Investment Program*, en date du 4 novembre 2020, les participants à la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF :
  - a. prennent acte de la proposition de programme basée sur une approche programmatique d'accélération de la transition énergétique fondée sur l'abandon progressif du charbon dans les pays ciblés ;
  - se félicitent des efforts déployés pour élaborer une proposition tenant compte à la fois des impératifs de gouvernance, des besoins des populations et des collectivités et des infrastructures, qui sont des éléments importants des objectifs stratégiques des CIF et s'harmonisent avec ces derniers;
  - c. invitent l'Unité administrative des CIF à poursuivre son travail d'élaboration du programme d'investissement en faveur d'une transition énergétique accélérée fondée sur l'élimination progressive du charbon, laquelle sera soumise à l'approbation du Comité du fonds fiduciaire lors d'une réunion intersessions organisée d'ici mars 2021.
- 15. Reconnaissant le travail accompli à ce jour dans l'élaboration du programme d'investissement en faveur d'une transition énergétique fondée sur l'abandon progressif du charbon, les participants invitent l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les BMD et l'Administrateur, à élaborer une proposition plus complète aux plans du contenu et du champ d'application et qui articulera les modalités d'opération et de gouvernance propres à la mise en œuvre du programme. Cette proposition devrait être soumise à la réunion conjointe pour examen et approbation.

## POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR. QUESTIONS DIVERSES

16. Les membres des comités du CTF et du SCF demandent à l'Unité administrative des Fonds d'investissements climatiques de présenter à la prochaine réunion conjointe les résultats de son analyse des diverses méthodes d'établissement de rapports sur la mobilisation conjointe des investissements du secteur privé.

#### POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR. CLOTURE

17. La réunion est déclarée close le jeudi 19 novembre 2020 à 9 h 05

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Point de vue de l'Afrique du Sud : Pour l'Afrique du Sud, le report de la prise d'une décision de principe sur l'accélération de la transition énergétique par l'élimination progressive du charbon est plutôt décevant et cadre mal avec la tendance mondiale actuelle en faveur d'actions ambitieuses et urgentes de lutte contre le changement climatique et de promotion des objectifs de l'accord de Paris. Ce libellé est inacceptable puisqu'il dénote selon nous un manque de vision et d'ambition, un refus de l'innovation, et une adhésion au statu quo climatique. Cependant, nous ne nous opposerons pas au consensus si d'autres souhaitent adopter ce libellé et reporter à plus tard une éventuelle décision. Nous souhaitons en revanche que notre déclaration soit consignée dans le rapport.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le Japon s'est abstenu de participer à la prise de décision sur l'accélération de la transition énergétique par l'élimination progressive du charbon puisqu'il ne souhaitait pas bloquer le dégagement d'un consensus entre les autres membres.